



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 17 novembre 2022

Pour une protection des forêts plus performante Premières Assises départementales de protection de la forêt

L'épisode de sécheresse estivale que nous venons de connaître a entraîné une multiplication des départs de feux de forêt dans notre département. Les grands feux, notamment ceux des communes de Rougon et de Villeneuve, ont menacé des zones urbanisées et endommagé la biodiversité de notre territoire.

Malgré le remarquable travail des sapeurs-pompiers du SDIS04 qui ont lutté et maîtrisé ces sinistres, cet épisode a mis en évidence des fragilités dans la gestion et la protection collective des forêts des Alpes-de-Haute-Provence.

Pour partager le retour d'expérience de l'année 2022 et identifier les enjeux et perspectives d'une gestion et une protection des forêts bas-alpines plus performantes, Marc CHAPPUIS, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, et Éliane BARREILLE, présidente du Conseil départemental, ont convié l'ensemble des acteurs de la forêt du territoire, ce mercredi 16 novembre 2022, aux premières Assises départementales de protection de la forêt, organisées conjointement par l'État et le Conseil départemental.

Jean-Claude CASTEL, président du Conseil d'administration du SDIS 04 et conseiller départemental a rappelé *« l'importance du nombre de moyens mobilisés par le SDIS 04 pour couvrir les nombreux risques présents sur le département. En dépit de ces efforts matériels et financiers, les feux de cet été ont montré que quels que soient les moyens mobilisés, quels que soient les fonds engagés, nos soldats du feu ne pourront pas seuls lutter contre ce nouveau type de feux de forêt. »*

Éliane BARREILLE a souligné pour sa part que *« protéger les écosystèmes forestiers et la ressource bois des menaces qui pèsent sur eux ne suffit pas. Il faut aussi valoriser la forêt pour en faire un atout dans le développement de nos territoires. Dans ce cadre, la Préfecture et le Département travaillent en partenariat avec l'ensemble des acteurs du secteur afin de construire une politique en faveur de la forêt et du bois. C'est cette politique que nous vous présenterons dans le détail lors de l'acte 2 des Assises de la forêt, qui auront lieu en avril 2023. »*

Marc CHAPPUIS rappelait que *« près de 60 % de la surface de notre département est recouverte de forêt, ce qui en fait un puits de carbone extrêmement important. Avec un tel patrimoine naturel, notre département peut devenir un contributeur puissant à la transition écologique et contribuer à l'atteinte des objectifs de décarbonation de notre pays fixés par le Président de la République. »*

À travers des tables rondes sur *« la forêt dans le 04, ressource abondante et de plus en plus vulnérable », « le partage de la culture du risque et la préparation à la crise »* et *« l'investissement pour rendre nos forêts*

Service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture
8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex

plus résilientes », l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence, le Conseil départemental, le SDIS 04, les élus locaux et tous les acteurs socio-professionnels du territoire **ont souhaité avancer de manière ambitieuse, pragmatique et opérationnelle sur ces défis.**

L'ensemble des acteurs se sont ainsi accordés sur plusieurs constats, notamment la nécessité de gérer différemment et d'attribuer plus de moyens à la protection de nos forêts. Plusieurs propositions ont émergé de cette journée comme la nécessité de mieux faire respecter la réglementation sur les obligations légales de débroussailllements (OLD) ou encore d'engager des investissements de chemins forestiers et de citernes, propres à assurer des interventions rapides des sapeurs-pompiers.

Ces assises départementales de protection de la forêt ont permis une prise de conscience collective de l'impact de la sécheresse sur le risque "feux de forêt". Elles ont également permis de rappeler qu'une réponse collective de sensibilisation, de prévention et d'investissement restent la meilleure arme pour protéger notre forêt.

L'État et le Conseil départemental ont à cette occasion réaffirmé **leur volonté d'accompagner les acteurs du territoire dans cette gestion plus performante et cette protection accrue des forêts des Alpes-de-Haute-Provence.**

**Service de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex